La vie vaut la peine

ALLIANCE VITA

ÉLECTIONS 2027

12 propositions pour une société vraiment vivante

Sommaire

Défi 01 | Encourager les naissances
page 4

Défi 02 | Accompagner la dépendance
page 16

Défi 03 | Prévenir la désespérance
page 26

Défi 04 | Respecter l'être humain
page 36

Édito

La vie vaut la peine !
En 2026, Alliance VITA a sillonné la France pour porter ce message.
Et il a résonné auprès des centaines de personnes rencontrées.
La vie est à la fois précieuse et porteuse de difficultés bien réelles qui appellent un soutien de toute la société. Cette conviction anime notre association et rejoint aussi les témoignages concrets entendus pendant cette tournée.

Alliance VITA a élaboré ce manifeste afin d'inviter les candidats aux élections présidentielle et législatives, ainsi que tous les citoyens, à placer la solidarité envers les plus vulnérables au cœur des politiques publiques et des engagements personnels. Si notre association se tient résolument à l'écart de tout clivage partisan, c'est pour partager son plaidoyer avec tous.

Nous appelons une politique de la vie durable, au service de la paix sociale, et nous sommes persuadés qu'elle peut rassembler le plus grand nombre autour de quatre défis.

Une société vraiment vivante accueille volontiers chaque vie (premier défi), accompagne chaque personne dans sa vulnérabilité (deuxième défi), refuse l'abandon de ses membres fragiles (troisième défi) et protège la dignité humaine de tous (quatrième défi). Ces défis se déclinent en mesures qui pourront inspirer l'exigeant travail de ceux qui nous gouverneront demain. Nous espérons que notre manifeste rejoindra tous ceux qui font l'expérience, au quotidien et au milieu des épreuves qu'ils peuvent traverser, que chaque vie vaut la peine d'être considérée et soutenue.


La vie vaut la peine
parce que...
POUR Lui

Encourager les naissances

Défi 01

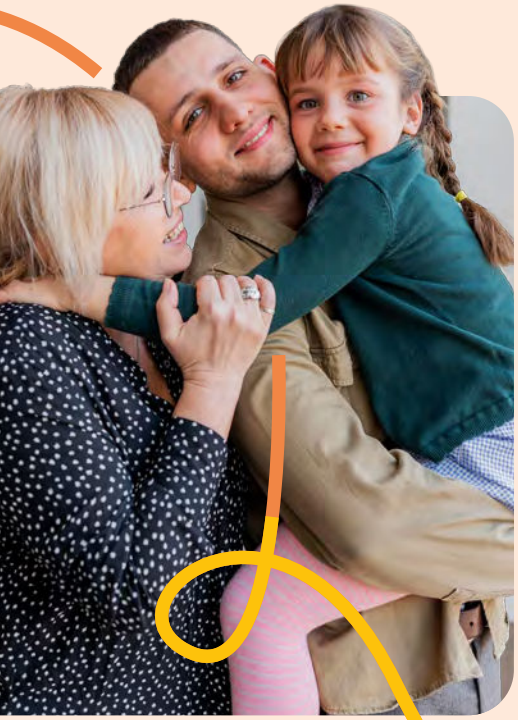

Une société qui croit en son avenir accueille la vie.

C'est une constante de notre histoire. Or, la France traverse une profonde crise démographique qui s'est accentuée ces dernières années.

En 2025, **il y eu moins de 645 000 naissances,** soit près d'**un quart de moins qu'en 2010 !**

Avec 1,56 enfant par femme, l'indice conjoncturel de fécondité (ICF) atteint donc son niveau le plus bas depuis plus d'un siècle. Pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale, le nombre de décès dépasse celui des naissances.

La dénatalité ne peut être réduite à une question statistique ou économique. Cette crise interroge notre capacité collective à nous projeter dans l'avenir. Quelle société envisageons-nous de transmettre aux générations futures ? La dénatalité révèle de profondes inquiétudes sur le niveau de vie, l'accès au logement et à l'emploi stable, sans oublier le pessimisme induit par les enjeux environnementaux et la montée des conflits. Cette crise fait aussi écho à la fragilité des couples et leurs difficultés à fonder une famille. **Trop d'incertitudes conduisent à différer, voire abandonner un projet d'enfant.**

Dans une société marquée par la montée de l'isolement et de l'anxiété, la naissance d'un nouvel enfant peut être vue comme une prise de risque déraisonnable plutôt que comme une promesse attrayante.

Pourtant, le désir d'enfant demeure une aspiration profonde. Le décalage entre le nombre d'enfants souhaités et celui des enfants effectivement accueillis est constant et révélateur : de nombreux projets parentaux sont découragés par les obstacles rencontrés. Selon une enquête de l'Unaf publiée en 2026, 67 % des parents interrogés déclarent ne pas disposer des ressources financières nécessaires pour envisager un enfant supplémentaire. Encourager les naissances c'est d'abord permettre à chaque couple de réaliser librement son désir de faire grandir sa famille. Tel est l'axe prioritaire d'une politique déterminée à relever le défi démographique.

Une telle politique est d'autant plus nécessaire que le déficit des naissances fragilise le modèle de solidarité entre générations sur lequel est fondé l'avenir de notre société. Sans leur renouvellement, l'équilibre de notre système social est compromis, et, avec lui la transmission, l'entraide et la solidarité.

Certes, la valeur d'une naissance ne saurait se mesurer à sa seule contribution future à l'économie ou au financement des retraites. **Chaque enfant est d'abord une personne dont la valeur est incomparable. L'accueillir de façon inconditionnelle, c'est lui donner la chance, avec toute sa génération, de faire progresser notre pays en humanité.**

Parallèlement, deux réalités sensibles appellent notre attention. Elles devraient à nos yeux faire l'objet d'une analyse poussée par tout responsable politique confronté à la crise démographique et aux souffrances sociales : la montée de l'IVG et celle de l'infertilité.

Les convictions personnelles sur l'IVG sont diverses. Un constat pourrait être consensuel : leur nombre toujours plus élevé pose question et les records battus année après année doivent être décryptés. ▸



Premier constat

En 2025, **259 400 IVG** ont été pratiquées selon la Drees, soit une **augmentation de 20 % depuis 2017.**

Le taux de recours atteint 17,8 ‰ (pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans).

Ces statistiques de l'IVG – en miroir de celles des naissances – interrogent les conditions dans lesquelles les femmes vivent une grossesse inattendue. Un rapport de l'ONU* s'est récemment inquiété des pressions sur les femmes autour de l'avortement.
Notre service d'écoute le constate pour certaines. Les difficultés matérielles, des pressions masculines ou celles – plus implicites – de l'employeur constituent pour de nombreuses femmes enceintes des facteurs de dissuasion, alors même qu'elles connaissent une phase de vulnérabilité personnelle.

D'une façon générale, se sont installées des normes procréatives intériorisées par les femmes. Elles peuvent les décourager de poursuivre une grossesse supposée « trop rapprochée » ou « trop précoce » ou encore « trop tardive ».

Pour toutes les femmes enceintes, notamment celles qui se sentent stigmatisées, nous plaidons pour une politique de prévention de l'IVG et d'accompagnement des grossesses. Elle répondrait à l'attente des nombreuses femmes qui désirent « être aidées à éviter l'IVG » grâce à la possibilité d'alternatives concrètes.

** A/HRC/62/49: Violence against mothers - Report of the Special Rapporteur on violence against women and girls, its causes and consequences, Reem Alsalem | OHCHR, Mai 2026*

81 % des Français se déclarent favorables à la **mise en place d'une véritable politique de prévention de l'avortement** et au lancement d'une **étude publique** sur les causes, les conditions et les conséquences de l'IVG.

- Source : Sondage Ifop de janvier 2025

Second constat

L'infertilité touche un nombre croissant de femmes et d'hommes, confrontés à une souffrance souvent silencieuse mais toujours intense.

En France, environ **1 couple sur 4** rencontre des difficultés pour concevoir **après 12 mois de tentatives régulières sans contraception.**

Environ **1 couple sur 8 consulte un professionnel de santé** pour des problèmes d'infertilité.

Ces données montrent qu'il s'agit d'un problème de santé publique majeur qui exige, là aussi, une véritable prévention. Elle suppose une politique de recherche et de soins à la hauteur de l'enjeu, intégrant la recherche des causes : médicales, génétiques et environnementales.

Nous constatons que la prévention est malheureusement négligée. L'approche médicale favorise souvent les seules techniques de PMA qui ne restaurent pas la fertilité naturelle, ont des résultats limités et peuvent être discutables sur le plan éthique.

Encourager les naissances signifie **redonner confiance, lever les obstacles à l'accueil de la vie et permettre aux couples de développer leur fécondité.** Cela suppose une politique familiale ambitieuse et universelle, une attention particulière aux grossesses imprévues et une véritable stratégie de lutte contre l'infertilité.

Au-delà des mesures économiques et sanitaires, nous proposons un triple changement de regard : reconnaître la famille comme un lieu essentiel de solidarité et de transmission, soutenir prioritairement les parents dans leur mission et faire de l'accueil de chaque enfant une priorité collective.

PROPOSITION 1

Refonder une politique familiale universelle, adaptée aux besoins des familles



La politique familiale française a progressivement perdu sa dimension universelle au profit d'une logique principalement redistributive.
Or, dans un contexte de dénatalité, les difficultés économiques, l'accès au logement et les obstacles à la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle pèsent sur de nombreux projets parentaux.

Nous proposons de...

Rétablir l'universalité des allocations familiales,
pour reconnaître la contribution de toutes les familles à la solidarité entre les générations.

Allonger la durée du congé de naissance
afin d'accompagner réellement les besoins de l'enfant au cours de sa première année de vie. La durée actuelle, limitée à deux mois, ne permet pas aux parents d'être suffisamment présents dans une période pourtant décisive pour le développement de l'enfant, comme le soulignent les recommandations de la commission des « 1 000 premiers jours ».

Faciliter la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle,
en développant des modes de garde accessibles et diversifiés.

Maintenir le congé parental d'éducation
tout en assouplissant les conditions d'accès et d'utilisation. Ce dispositif répond à une attente forte de nombreuses familles qui souhaitent consacrer davantage de temps à l'éducation de leurs jeunes enfants. Des règles plus souples permettraient de mieux prendre en compte la diversité des situations familiales et professionnelles, en offrant aux parents une véritable liberté de choix dans l'organisation des premières années de la vie de leur enfant.

Favoriser l'accès au logement des jeunes ménages,
grâce à des dispositifs adaptés à l'arrivée d'un premier enfant ou à l'agrandissement de la famille : prêts bonifiés, primes d'accession...

Renforcer le soutien aux couples et à la parentalité,
notamment par l'accompagnement des parents, la prévention des fragilités conjugales et l'amélioration de la santé mentale périnatale.

Objectif

Redonner confiance en l'avenir en créant un environnement favorable aux familles, à la transmission entre les générations et à l'accueil de la vie.

PROPOSITION 2

Mettre en place une politique de prévention de l'IVG et d'accompagnement des grossesses imprévues



Le nombre élevé d'IVG en France interroge les circonstances dans lesquelles les femmes vivent une grossesse inattendue. Précarité, isolement, pressions extérieures ou difficultés à concilier grossesse et études ou vies professionnelles peuvent peser sur leur décision.

Nous proposons de...

Améliorer l'information
sur la contraception, son efficacité réelle, ses limites et ses échecs potentiels.

Garantir un accompagnement personnalisé
aux femmes enceintes en difficulté.

Prévenir les pressions et les violences
exercées sur les femmes enceintes, en formant les professionnels de santé et les acteurs sociaux à leur repérage et au soutien aux victimes.

Donner une information complète
lors des consultations d'IVG sur les aides aux femmes enceintes et leurs droits spécifiques.

Créer un soutien spécifique
aux étudiantes enceintes et aux jeunes parents : aménagements d'études, aides financières, accès au logement et aux modes de garde, et examen d'un élargissement des droits sociaux aux couples étudiants attendant un enfant.

Déployer des services d'accompagnement
pour les lycéennes enceintes, inspirés du dispositif SAMELY, afin de faciliter la poursuite de leur scolarité.

Lancer des études épidémiologiques
sur les circonstances des IVG, les difficultés rencontrées et les besoins d'accompagnement, afin d'adapter les politiques publiques aux réalités des femmes.

Objectif

Prévenir les situations de détresse et donner aux femmes qui le souhaitent les moyens concrets de poursuivre leur grossesse et d'élever leur enfant.

PROPOSITION 3

Faire de la lutte contre l'infertilité une priorité nationale



L'infertilité constitue un enjeu majeur de santé publique et une souffrance pour de nombreux couples.

En France, environ **3,3 millions de personnes** seraient concernées. L'âge constitue un facteur déterminant. Des facteurs environnementaux et certains modes de vie contribuent à cette situation préoccupante.

Nous proposons de...

Délivrer une information progressive sur la fertilité
auprès des jeunes femmes et des jeunes hommes, pour faire connaitre l'impact de l'âge et les facteurs susceptibles d'altérer la fertilité.

Soutenir des approches médicales
susceptibles d'offrir des alternatives à la PMA et de préserver l'autonomie procréative des couples, notamment celles fondées sur l'observation des cycles et des rythmes naturels du corps.

Renforcer la recherche médicale sur les causes de l'infertilité,
notamment les perturbateurs endocriniens, les pollutions environnementales, les pathologies reproductives et les facteurs liés aux modes de vie, afin de mieux prévenir l'infertilité et de développer des traitements visant à restaurer la fertilité naturelle.

Renforcer la prévention de l'infertilité masculine,
grâce à une meilleure information sur les facteurs de risque et à des recherches spécifiques sur la santé reproductive des hommes.

Objectif

Faire de la prévention de l'infertilité une priorité de santé publique, en développant une approche médicale qui ne se limite pas aux techniques artificielles de procréation, mais cherche à comprendre les causes de l'infertilité pour mieux la prévenir et la traiter.


LA TOURNÉE ALLIANCE VITA
LA vie VAUT LA PEINE PARCE QUE...
elle est pleine de
SURPRISES !

Accompagner la dépendance

Défi 02



La France est confrontée à un bouleversement démographique majeur.

Avec l'arrivée des générations du baby-boom aux âges avancés, notre pays entre dans une phase d'accélération du vieillissement.

> Le nombre de personnes de plus de 75 ans devrait presque doubler entre 2020 et 2050.
>
> *- Selon les projections démographiques de l'Insee*

Hélas, le choc démographique qui s'annonçait a été insuffisamment anticipé.

Dès 2030, la croissance du nombre de personnes en perte d'autonomie constituera un défi majeur à relever pour notre système de santé, nos solidarités familiales et notre modèle social. Les difficultés rencontrées par les établissements accueillant des personnes âgées, le manque d'attractivité des métiers du grand âge et les inégalités d'accès à l'accompagnement témoignent déjà des fragilités de notre organisation collective. **Mais au-delà des besoins de financement et de personnel, quelle place notre société fait-elle aux personnes devenues dépendantes ?**

La perte d'autonomie ne devrait jamais signifier un sentiment de perte de dignité ou de place dans la société. Pourtant, le vieillissement s'accompagne d'une progression préoccupante de l'isolement.

> **750 000 personnes âgées** seraient déjà en situation de **« mort sociale »**, privées de relations régulières avec leur entourage.
>
> *- Source : Baromètre 2025 de l'association les Petits Frères des Pauvres*

L'éloignement géographique des familles et l'affaiblissement des solidarités de proximité accentuent cette solitude, qui est la source d'une indéniable souffrance.

Un tel sentiment de mise à l'écart touche également de nombreuses personnes en situation de handicap. Malgré des progrès dans leur inclusion, elles restent confrontées à de lourds préjugés et à de multiples formes de discriminations dans leur vie quotidienne. L'exclusion à cause d'un handicap commence pour beaucoup avant même la naissance, quand celui-ci est détecté.
La généralisation du dépistage prénatal, notamment de la trisomie 21, soulève des interrogations éthiques profondes : **quelle place accordons-nous aux personnes porteuses de handicap ?**

C'est à la place que peuvent occuper les personnes les plus fragiles (âgées, dépendantes, en situation de handicap) que l'on peut juger du degré de solidarité d'une société. La dignité de ces personnes n'est en rien liée à leur degré d'autonomie, à leurs performances ou à leur capacité à répondre aux normes dominantes. L'accueil inconditionnel des personnes en situation de handicap, comme l'accompagnement du grand âge, sont deux exigences essentielles de la solidarité humaine.

Dans ce contexte, le rôle des proches aidants est l'élément à prendre en compte en priorité par les pouvoirs publics :

> **9 à 11 millions de personnes soutiennent** des proches en situation de handicap ou de perte d'autonomie.
>
> *- Source : Drees, Études et Résultats n° 1255, février 2023*

Alors que les politiques publiques privilégient le maintien à domicile, leur engagement constitue un pilier sous-estimé de notre système de solidarité.

Accompagner la dépendance exige de reconnaître notre interdépendance fondamentale. L'autonomie ne peut être érigée en valeur absolue au point de faire de la vulnérabilité une anomalie ou un échec. À tous les âges de la vie, chacun a besoin des autres et chacun, même dans un stade de dépendance avancé, contribue à construire à la société.

Face au vieillissement et au handicap, le véritable enjeu est de construire une société qui ne laisse personne de côté : une société qui anticipe les besoins du grand âge, accueille sans condition les personnes handicapées et soutient ceux qui prennent soin de leurs proches. C'est en renforçant les liens entre les générations et en reconnaissant la dignité de chaque personne, indépendamment de son degré d'autonomie, que nous pourrons relever ce défi collectif.

PROPOSITION 1

Adopter une véritable loi de programmation pluriannuelle pour le grand âge



Malgré les engagements pris en 2018 et les besoins identifiés par le rapport Libault en 2019, la France ne dispose toujours pas d'une véritable loi de programmation pour le grand âge. Les difficultés des EHPAD, les situations de maltraitance et le manque d'attractivité des métiers du secteur accentuent l'évidence d'un défaut d'anticipation face au vieillissement.

Nous proposons de...

Adopter une loi de programmation pluriannuelle pour le grand âge et l'autonomie,
fixant une stratégie nationale de moyen et long terme, assortie d'engagements financiers à la hauteur des besoins identifiés.

Renforcer l'attractivité des métiers du grand âge,
afin de répondre aux difficultés de recrutement et de garantir un accompagnement humain et de qualité.

Renforcer la prévention et la lutte contre la maltraitance des personnes âgées,
en faisant du respect de leur dignité et de leur vulnérabilité une exigence centrale de la politique du grand âge.

Objectif

Garantir le respect de la dignité des personnes âgées, quel que soit leur degré d'autonomie, en faisant de leur accompagnement une priorité durable de la solidarité nationale.

PROPOSITION 2

Sortir les personnes porteuses de handicap de la discrimination par un plan national de formation à leur accueil



Le handicap demeure trop souvent source de préjugés, d'isolement et d'exclusion. Il faut regarder les choses en face : la mise à l'écart commence souvent avant la naissance. Et c'est un signal décourageant pour les personnes adultes porteuses d'un handicap. La généralisation du dépistage prénatal, notamment, celui de la trisomie 21, interroge la valeur accordée aux personnes handicapées par ceux qu'on dit « valides ». Un ancien président du Comité national consultatif d'éthique, le Professeur Didier Sicard, nous avait alertés en 2007 : « Osons le dire : la France construit pas à pas une politique de santé qui flirte de plus en plus avec l'eugénisme ».

Nous proposons de...

Lancer une grande campagne nationale de sensibilisation à l'accueil inconditionnel des personnes handicapées,
pour faire évoluer les regards, combattre les préjugés et promouvoir une véritable culture de l'inclusion.

Développer une éthique de l'annonce du handicap,
notamment lors du diagnostic prénatal, en formant les professionnels de santé à une information respectueuse de la dignité de l'enfant et de ses parents. Les parents ont droit à une une information complète sur les possibilités d'accueil et d'accompagnement, afin de ne pas être influencés par une présentation exclusivement négative du handicap.

Sensibiliser la société aux conséquences éthiques de la sélection prénatale,
particulièrement concernant la trisomie 21, pour promouvoir une culture de l'accueil plutôt que de la sélection.

Lutter contre les discriminations et l'exclusion sociale des personnes handicapées,
notamment dans l'accès à des lieux de vie en France, à l'emploi, à la protection sociale et à la vie de la cité.

Objectif

Faire reconnaître la valeur et la dignité de chaque personne handicapée, dès avant sa naissance et tout au long de sa vie, en construisant une société dans laquelle la solidarité envers les plus fragiles est un marqueur de progrès et d'humanité.

PROPOSITION 3

Soutenir les aidants et prévenir leur épuisement



Parmi les millions d'aidants, plus d'un sur trois soutient un proche sur les trois plans combinés : financier, moral et dans sa vie quotidienne. Leur puissant apport à l'économie est méconnu (contribution estimée entre 12 et 21 milliards d'euros par an). Trois fois sur dix, l'aide est assumée par l'aidant seul (Drees, 2025).

Avec le vieillissement de la population et le développement du maintien à domicile, le rôle de la génération pivot (soutien aux parents fragilisés par l'âge et aide aux enfants entrant dans la vie active) devient toujours plus essentiel. Or, l'engagement de l'aidant peut lourdement peser sur sa santé, sa vie sociale et professionnelle et son équilibre familial. Plus d'un tiers des aidants à la vie quotidienne déclarent avoir besoin de répit.

Nous proposons de...

Renforcer l'accès à des solutions de répit adaptées aux besoins des aidants,
afin de leur permettre de prendre des temps de repos sans compromettre l'accompagnement de leur proche.

Développer les services d'aide professionnelle à domicile,
dont l'intervention régulière est indispensable pour permettre aux aidants de poursuivre leur engagement dans la durée.

Améliorer l'information et l'accès aux dispositifs de soutien existants,
notamment le congé de proche aidant et les aides au répit, encore trop souvent méconnus.

Mieux prendre en compte les conséquences de l'aide sur la santé physique et psychologique,
afin de prévenir l'épuisement des aidants et de préserver leur équilibre personnel et familial.

Reconnaître davantage la contribution des proches aidants à la solidarité nationale,
en valorisant leur rôle essentiel dans l'accompagnement des personnes.

Objectif

Reconnaître et soutenir l'engagement essentiel des proches aidants, afin qu'ils puissent accompagner leurs proches dans la durée sans compromettre leur propre santé, leur équilibre familial et leur qualité de vie.

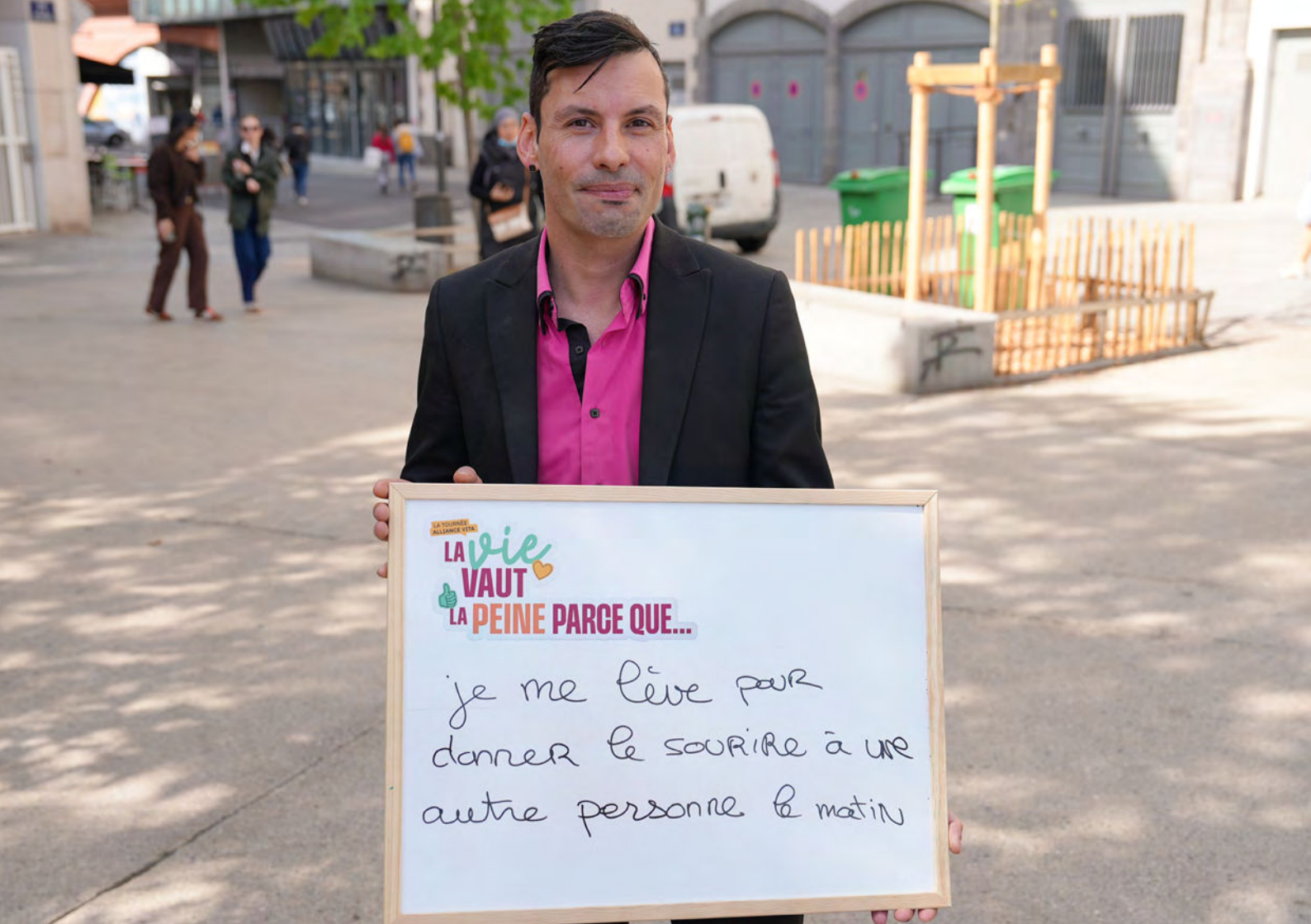
LA TOURNÉE ALLIANCE VITA
LA VIE VAUT LA PEINE PARCE QUE...
je me lève pour donner le sourire à une autre personne le matin

Prévenir la désespérance

Défi 03



Notre société traverse une crise de l'espérance

qui se manifeste par une montée du sentiment de solitude, une fragilisation des liens humains et une inquiétante dégradation de la santé mentale.

Les moyens de communication ne cessent de se développer mais l'isolement s'étend. Les jeunes, bien qu'hyper connectés, sont nombreux à éprouver ce sentiment de solitude voire un réel mal-être psychique. Les personnes âgées, parfois éloignées géographiquement de leurs familles, peuvent connaître un isolement durable, voire définitif, jusqu'à endurer une véritable mort sociale. La fragilisation du tissu associatif et des solidarités de proximité accentue cet effritement des relations.

Cette situation provoque une montée préoccupante des souffrances psychiques.

> Chaque année **7,7 millions d'adultes** reçoivent des benzodiazépines anxiolytiques.
>
> *- Source : Assurance Maladie, données du Sniiram (juillet 2023 - juin 2024)*

La consommation importante de médicaments anxiolytiques, les troubles de santé mentale et la persistance des suicides témoignent d'un mal-être qui ne peut être abordé sous son seul angle médical. Par ailleurs, 1 adulte sur 10 déclare avoir déjà expérimenté la cocaïne. Les overdoses mortelles explosent : 659 décès en 2024, contre 243 en 2014, soit une augmentation de 171 % en 10 ans, avec un âge moyen de 39 ans.

Au-delà des symptômes, c'est la question du sens de l'existence, de la place de chacun dans la société et de sa capacité à se projeter dans l'avenir qui est posée. La souffrance psychique appelle une réponse globale, attentive à la personne dans toutes ses dimensions.

La désespérance peut également naître de la maladie, d'une douleur non-soulagée ou de la peur de devenir une charge pour les autres. Lorsqu'une personne souffre, perd son autonomie, le manque d'accompagnement et de présence humaine accroit son sentiment d'abandon, en particulier en fin de vie. L'insuffisance d'accès aux soins palliatifs et les inégalités territoriales dans la prise en charge de la douleur constituent à cet égard des défis majeurs pour notre système de santé.

La légalisation récente du suicide assisté et de l'euthanasie fragilise la prévention du suicide, dont la politique était jusqu'ici universelle. La relation de confiance entre soignants et soignés risque malheureusement de s'en trouver gravement fragilisée.

La souffrance, qu'elle soit physique, psychique ou existentielle, ne doit jamais conduire à considérer qu'une vie aurait perdu sa valeur. Les progrès de la médecine, les innovations thérapeutiques et le développement de la culture palliative permettent au contraire de mieux soulager, accompagner et préserver la qualité de vie des personnes confrontées à la maladie.

Prévenir la désespérance demande une ambition politique et des décisions concrètes. Il s'agit de construire une société qui prend soin, lutte contre la solitude, soutient les familles et les aidants, développe les soins palliatifs, protège la santé mentale et réaffirme le principe selon lequel chaque personne mérite d'être accompagnée jusqu'au bout de son existence.

Face à la fragilité humaine, la réponse ne saurait être l'abandon, encore moins le rejet. **Elle doit être une solidarité plus forte et plus concrète, capable de donner à chacun le sentiment d'être attendu, entouré et reconnu dans sa dignité, quelles que soient ses souffrances ou sa vulnérabilité.**

PROPOSITION 1

Faire de la santé mentale une grande cause nationale



La dégradation de la santé mentale, particulièrement chez les jeunes, constitue un défi majeur de santé publique. La progression du mal-être psychique et l'isolement social révèlent des fragilités auxquelles les réponses médicales seules ne peuvent suffire. En complément d'une politique de santé mentale restaurée, la prévention doit aussi s'appuyer sur la qualité des relations humaines et la solidarité.

Nous proposons de...

Faire de la prévention universelle du suicide un pilier de la politique nationale de santé mentale,
en renforçant les actions de prévention, le repérage des situations de détresse et l'accompagnement des personnes vulnérables.

Faire de la santé mentale des jeunes une priorité nationale,
en développant la prévention du mal-être psychique, notamment face aux conséquences de l'isolement et de l'hyperconnexion, et en favorisant un accompagnement adapté à leurs besoins.

Lutter contre la solitude et l'isolement social,
en soutenant les initiatives de proximité et les réseaux associatifs qui permettent de maintenir des liens humains, particulièrement auprès des personnes âgées et des plus fragiles.

Développer la solidarité intergénérationnelle,
en encourageant les initiatives qui favorisent les rencontres, l'entraide et la transmission entre les générations, pour recréer des liens durables au sein de la société.

Objectif

Faire de la santé mentale une priorité collective qui ne se limite pas à la prise en charge des troubles psychiques, mais contribue à restaurer les liens humains, à prévenir la détresse et à redonner à chaque personne des raisons d'espérer.

PROPOSITION 2

Rétablir le principe universel de prévention du suicide



Un suicide expose en moyenne **135 personnes** (familles, collègues, amis, soignants, voisins…) dont plusieurs peuvent être gravement affectées. Les études ont montré une forme d'effet de contagion des passages à l'acte suicidaires (dit effet Werther).

Alors que le drame du suicide endeuille tant de familles et que sa prévention mobilise de nombreux spécialistes, la légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté introduit une contradiction avec cette exigence universelle, alors même que l'accès aux soins palliatifs demeure inégal.

En effet, un Français sur deux seulement y a accès, et les écarts entre territoires demeurent considérables. En autorisant le suicide assisté, on risque de banaliser le suicide et d'entraver sa prévention.

Nous proposons de...

Accélérer le plan décennal de développement des soins palliatifs en un plan quinquennal,
afin de garantir une offre de soins palliatifs accessible dans chaque département et de réduire les inégalités territoriales.

Séparer strictement la mission de soins de toute mission de mort provoquée,
afin de préserver la vocation soignante des professionnels de santé et la relation de confiance entre soignants et soignés.

Rendre obligatoire une consultation avec une équipe de soins palliatifs et un psychiatre avant toute décision relative à une mort provoquée,
afin de garantir une information et une évaluation des possibilités d'accompagnement.

Restaurer le principe universel de prévention du suicide
par l'abrogation de la loi légalisant le suicide assisté et l'euthanasie.

Objectif

Réaffirmer que toute vie humaine mérite d'être protégée et accompagnée jusqu'à son terme, en garantissant à chacun l'accès aux soins palliatifs et en préservant la cohérence d'une politique universelle de prévention du suicide.

PROPOSITION 3

Intensifier la lutte contre la douleur grâce à la recherche et à l'innovation médicale



La douleur, particulièrement lorsqu'elle devient chronique ou réfractaire aux traitements, peut altérer profondément la qualité de vie, nourrir un sentiment de désespérance et pousser au passage à l'acte suicidaire. Les centres d'évaluation et de traitement de la douleur (CETD) sont très sollicités, parfois saturés, avec des délais d'attente inacceptables : 6 à 8 mois fréquemment annoncés aux patients.

La lutte contre la douleur constitue un enjeu essentiel de solidarité. Malgré les réels progrès médicaux (amélioration et diversification des méthodes de lutte contre la douleur), de nombreuses personnes restent insuffisamment soulagées. Il est essentiel de ne pas baisser les bras sur ce sujet, au motif qu'une loi permet désormais le suicide ou l'euthanasie de patients gravement malades éprouvant des souffrances qu'ils estiment insurmontables.

Nous proposons de...

Élaborer un plan national de recherche sur les douleurs chroniques et réfractaires,
afin de mieux comprendre leurs mécanismes et de développer des réponses thérapeutiques adaptées aux situations les plus complexes.

Soutenir l'innovation thérapeutique,
en encourageant la recherche et le développement de nouveaux traitements susceptibles d'améliorer le soulagement des douleurs insuffisamment prises en charge.

Développer les méthodes non médicamenteuses de prise en charge de la douleur,
en favorisant leur évaluation scientifique et leur intégration dans les stratégies de soins lorsqu'elles ont démontré leur efficacité.

Faire du soulagement de la douleur un droit effectif pour chaque patient,
en développant la culture palliative dans l'ensemble du système de santé, au-delà des seules situations de fin de vie.

Renforcer la formation des professionnels de santé à l'évaluation et au traitement de la douleur,
afin d'améliorer son repérage, sa prise en charge et l'accompagnement des personnes qui en souffrent.

Objectif

Ne laisser aucune personne seule face à une douleur insuffisamment soulagée, en mobilisant les progrès de la recherche, l'innovation médicale et la culture palliative au service de la dignité et de la qualité de vie de tous.


LA TOURNÉE ALLIANCE VITA
LA VIE VAUT LA PEINE PARCE QUE...
Chaque être possède une dignité.

Respecter l'être humain

Défi 04



Ni animal, ni machine, l'être humain possède une dignité propre, inaliénable, qui ne dépend ni de ses capacités, ni de son utilité, ni du regard porté sur lui.

Cette dignité, attachée à chaque personne du seul fait de son humanité, constitue le fondement de notre civilisation et de notre droit. Dès lors, l'être humain ne devrait jamais être considéré comme un simple moyen au service d'intérêts individuels, économiques ou collectifs.

Or, les bouleversements scientifiques et technologiques contemporains bousculent notre conception de l'humanité. Le développement fulgurant de l'intelligence artificielle, l'essor des biotechnologies et les possibilités croissantes d'intervention sur la procréation et le patrimoine génétique repoussent les frontières du possible et soulèvent une question essentielle : tout ce qui devient techniquement possible est-il pour autant souhaitable pour l'être humain ?

À l'heure où les machines imitent certaines facultés humaines et où les frontières entre le vivant et l'artificiel semblent parfois s'estomper, il est urgent de réaffirmer la singularité de la personne humaine. L'homme ne peut être réduit à ses performances, à ses caractéristiques biologiques ou à un ensemble de données. **Sa vulnérabilité, sa liberté, sa capacité de relation et sa conscience contribuent à définir cette humanité qu'aucune technologie ne saurait remplacer.**

La procréation humaine illustre particulièrement ces nouveaux défis éthiques. Le développement d'un marché international de la reproduction, notamment autour de la gestation pour autrui, du commerce des gamètes et de certaines prestations de procréation artificielle, tend à soumettre la transmission de la vie aux mécanismes de l'offre et de la demande. Le corps des femmes, leurs « capacités reproductives », les gamètes et l'embryon humain risquent alors d'être considérés comme des ressources ou des produits répondant à un désir. Cette logique marchande menace le principe fondamental de non-patrimonialité du corps humain.

Parallèlement, les progrès de la génétique et des techniques de sélection embryonnaire font émerger de nouvelles interrogations. La possibilité de sélectionner des embryons selon leurs caractéristiques génétiques risque d'installer progressivement une logique de tri entre les vies humaines, selon de multiples critères : santé, performance, conformité à des normes ou à des attentes individuelles. **Derrière la promesse d'éviter certaines maladies émerge la question des limites à fixer pour ne pas glisser vers de nouvelles formes d'eugénisme.**

Ces évolutions mettent également à l'épreuve la liberté de conscience. À l'heure où l'accès à certaines pratiques médicales ou techniques est progressivement érigé en droit, les professionnels comme les citoyens peuvent être confrontés à des injonctions contraires à leurs convictions éthiques. Or, une société démocratique ne peut prétendre respecter la dignité humaine sans garantir à chacun la liberté de penser, de discerner et d'agir selon sa conscience.

Le progrès véritable ne se mesure pas à l'étendue de notre puissance technique, mais à notre capacité à la mettre au service de l'humanité et du bien de chacun, spécialement du plus vulnérable. Il appartient au législateur de fixer des limites protectrices, de prévenir les dérives marchandes et eugénistes et de garantir la liberté de conscience.

Respecter les spécificités de l'humanité, c'est affirmer que **la personne humaine ne se fabrique pas, ne se sélectionne pas et ne s'achète pas.** C'est préserver, pour les générations présentes et futures, une société dans laquelle **chaque vie est reconnue pour sa valeur propre**, indépendamment de ses caractéristiques, de ses capacités ou des circonstances de son existence.

PROPOSITION 1

Protéger les êtres humains de la marchandisation



Le développement d'un marché international de la procréation soumet progressivement la transmission de la vie à une logique d'offre et de demande. La gestation pour autrui, le commerce des gamètes et l'essor d'activités lucratives autour de la procréation menacent les principes de gratuité et de non-patrimonialité du corps humain, au risque d'instrumentaliser les femmes et les enfants.

Nous proposons de...

Réaffirmer l'interdiction de toute gestation pour autrui (GPA),
afin de prévenir l'exploitation des femmes et la marchandisation des enfants.

Promouvoir l'abolition universelle de la GPA,
en soutenant les initiatives internationales visant à protéger les femmes et les enfants contre les risques d'exploitation reproductive et de traite humaine.

S'opposer à la privatisation des centres de procréation,
afin de protéger la prise en charge médicale, sur ce sujet sensible, de toute pression de rentabilité commerciale.

Interdire les importations de gamètes,
pour éviter l'installation d'un marché international de la reproduction fondé sur la rémunération des donneurs et la sélection des caractéristiques des gamètes.

Objectif

Préserver la procréation humaine des logiques marchandes, en affirmant que ni le corps des femmes, ni les gamètes, ni les enfants ne peuvent devenir des biens ou des prestations faisant l'objet d'un commerce.

PROPOSITION 2

Garantir le droit face aux tentations eugénistes



Si les progrès de la recherche scientifique ouvrent de nouvelles perspectives thérapeutiques, ils ne sauraient se faire au détriment du respect de la vie humaine.

Or, l'embryon humain est de plus en plus traité en simple matériau de laboratoire, au mépris de sa dignité et de sa vulnérabilité. L'affaiblissement progressif de sa protection juridique et le développement des techniques de sélection embryonnaire font peser le risque de nouvelles dérives eugénistes.

Nous proposons de...

Réaffirmer les principes majeurs de l'article 16 du Code civil,
qui assure la primauté de la personne, interdit toute atteinte à sa dignité et garantit le respect de l'être humain dès le commencement de sa vie.

Maintenir une interdiction ferme des pratiques eugéniques,
conformément à l'article 16-4 du Code civil, en refusant toute sélection des personnes fondée sur des critères génétiques de convenance ou de performance.

Maintenir l'interdiction du diagnostic préimplantatoire aux aneuploïdies (DPI-A),
qui étendrait les possibilités de sélection des embryons humains, alors même que son efficacité clinique demeure discutée.

Réaffirmer un régime d'interdiction de recherche sur l'embryon humain.

Obtenir un moratoire international sur toute modification génétique
des embryons humains et sur les expérimentations de chimères homme-animal et animal-homme.

Objectif

Garantir le respect de la dignité humaine dès le commencement de la vie, en affirmant qu'aucun être humain ne peut être sélectionné, instrumentalisé ou écarté en raison de ses caractéristiques génétiques, de son état de santé ou de ses capacités supposées.

PROPOSITION 3

Affirmer et protéger la liberté de conscience



La liberté de conscience constitue un droit fondamental indispensable au respect de la dignité humaine.

Pourtant, la reconnaissance de nouveaux droits-créances, notamment dans le domaine biomédical, peut entraîner des pressions croissantes sur les professionnels pour qu'ils participent à des actes contraires à leurs convictions. Par ailleurs, les clauses spécifiques pour les soignants sont régulièrement attaquées. Face à ces logiques utilitaristes, la protection effective de la liberté de conscience constitue un enjeu majeur. C'est l'authenticité même de la démocratie qui est en jeu.

Nous proposons de...

Réaffirmer la liberté de conscience comme un principe fondamental,
qui doit être pleinement respecté dans les domaines où sont en jeu la vie humaine, l'intégrité du corps et la dignité de la personne.

Garantir le respect des clauses de conscience des professionnels de santé,
notamment face aux évolutions législatives relatives au début et à la fin de la vie, afin qu'ils ne puissent être contraints de participer à des actes contraires à leurs convictions éthiques, ni d'orienter vers un confrère. La clause de conscience des soignants doit faire l'objet d'une protection constitutionnelle explicite.

Garantir aux établissements, hôpitaux et Ehpad privés, le respect de leur mission.
En aucune circonstance, ils ne doivent être tenus de pratiquer ni d'organiser des actes contraires à leurs statuts ou à leur projet.

Protéger les professionnels contre toute discrimination ou sanction liée à l'exercice légal de leur liberté de conscience,
notamment dans leur recrutement, leur carrière et l'exercice de leurs fonctions.

Objectif

Garantir le respect effectif de la liberté de conscience face aux pressions utilitaristes, afin que les changements législatifs et les évolutions des pratiques médicales ne portent jamais atteinte à la dignité et à la responsabilité morale de chaque personne.

Alliance VITA

Alliance VITA défend la dignité de toute vie humaine. À l'écoute des personnes confrontées aux épreuves de la vie, par des formations sur les enjeux bioéthiques et la mobilisation de son réseau de 1000 bénévoles, Alliance VITA agit pour que la protection des personnes les plus fragiles soit au cœur des choix de la société.

Écouter

sos bébé

Au service des personnes confrontées à des situations difficiles autour de la grossesse et de la maternité : grossesse imprévue, difficile, annonce de handicap, fausse couche, IVG, IMG, deuil périnatal, mal-être post IVG, infertilité…

sosbebe.org

sosfindevie
ÉCOUTER, RELIER, ACCOMPAGNER

Dédié aux personnes confrontées à la fin de vie, les proches de patients et les aidants, aux personnes qui vivent un deuil ou sont concernées par le suicide.

sosfindevie.org

Thadeo
À l'écoute des soignants

Pour les soignants confrontés à des difficultés dans l'exercice de leur profession : épuisement, culpabilité ou questionnements éthiques.

thadeo.fr

Former

Les équipes d'Alliance VITA animent de nombreuses formations pour **éclairer et informer le public : l'Université de la vie**, mais aussi des **conférences**, ainsi que des **décryptages** de l'actualité bioéthique, disponibles sur **alliancevita.org.**

Pour les **jeunes**, des interventions sur mesure et des Campus VITA sont organisés en privilégiant l'échange et l'information.

Mobiliser

Mobilisés sur le terrain, les membres d'Alliance VITA **participent aux débats bioéthiques** par des actions d'information et de dialogue avec le grand public.

Ils rencontrent régulièrement des **acteurs locaux**, des **médias** et des **élus**.

Accréditée avec un statut spécial auprès du Conseil économique et social de l'ONU, Alliance VITA intervient auprès des instances internationales et européennes.

© Alliance VITA - 2027

Alliance VITA
7, rue Jean Mermoz
78 000 Versailles (France)
Tel. (+33) 1 45 23 86 10
contact@alliancevita.org

Crédits photos :
© Philippine Chauvin
© Domitille Arviset
© Alliance VITA
© Magnific

ALLIANCE VITA

Solidaires
des plus fragiles

alliancevita.org